

Montréal, le 21 juin 2011

Par dépôt électronique (SDÉ)

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020
du Distributeur
Dossier de la Régie : R-3748-2010**

Lors de l'audience tenue ce matin dans le dossier mentionné en titre, le Distributeur a annoncé qu'il renonçait à présenter une contre-preuve.

Dans ce contexte, la Régie confirme, par la présente, qu'elle annule l'audience annoncée dans sa lettre d'hier et qui devait avoir lieu dans la semaine du 11 juillet 2011 relativement à cette contre-preuve.

Elle confirme également qu'elle attendra les plaidoiries écrites complètes des parties aux dates indiquées dans cette même lettre et que le présent dossier sera donc pris en délibéré à compter de **16h le 4 juillet 2011**.

Elle confirme enfin qu'elle compte recevoir du Distributeur, dans le délai prévu pour le dépôt de sa plaidoirie écrite, les renseignements qu'elle lui a demandés lors de l'audience tenue ce matin, au sujet de sa réponse à l'Engagement considéré comme l'Engagement numéro 8.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as